

COMMUNE DE VASLES



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2022

Nombre de Membres : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'An deux mil vingt-deux le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire de la Commune de Vasles.

Date de Convocation : 16 juin 2022

PRÉSENTS : Sylvain ROUVREAU, Patrice FLEURY, Florence GRENIoux, Jean-Pierre DUPUIS, Delphine BAUDIFFIER, Mickaël TIFFENEAU, Pascal PINTAUD, Jean-Michel COUTURIER, Benoit GRASSET, Florent GAZEAU, Sylvie LEFÈVRE, Octavie QUINTARD, Jean-Marc GIRET, Guillaume PARNAUDEAU, Caroline FILLON, , Marie-Andrée PILLOT, MOUFFRANC Mireille

EXCUSÉE : Séverine PROUTIERE

ABSENTE : Ingrid VEILLON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BAUDIFFIER

Approbation du procès-verbal du 16 mai 2022

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du 16 mai 2022 à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

Ouverture de séance à 20 h 04

Points à ajouter : Maison de Santé

1°) Remplacement du logiciel EKSAÉ par COSOLUCE

L'installation du logiciel est prévue pour courant de l'été.

Le logiciel étant plus intuitif et déjà connu des agents administratifs en place.

Voici un tableau récapitulatif des montants à prévoir budgétairement :

FACTURATION	2022	2023	2024	2025	2026
MISE EN PLACE	4 910,00 €	0	0	0	0
ABONNEMENT	0,00 €	2 916,00 €	2 916,00 €	2 916,00 €	2 916,00 €
TOTAL HT	4 910,00 €	2 916,00 €	2 916,00 €	2 916,00 €	2 916,00 €
TOTAL TTC	5 892,00 €	3 499,20 €	3 499,20 €	3 499,20 €	3 499,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-038

2°) Convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour la télétransmission des actes par STELA

Avec le logiciel Cosoluce, la Préfecture des Deux-Sèvres établit une convention pour la télétransmission des actes par le biais de la clé Stela (déjà comprise dans le devis)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-039

3°) Subventions aux associations

Florence GRENIoux Adjointe en charge de la 'Vie Associative', détaille ligne par ligne les attributions des subventions proposées par la Commission Vie Associative. Chaque montant est voté séparément. Certains Conseillers ne prennent pas part au vote quand ils sont eux-mêmes membres de l'Association concernée. (détail en annexe 1)

Pour la plate-forme de compostage 8 associations sont concernées par les permanences du samedi matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-040

4°) Service commun informatique avec la CCPG

Deux collectivités territoriales ont rejoint le dispositif. Un avenant a donc été pris pour inclure ces deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-041

5°) DETR : marché place des Écoliers

Annuler et remplacer la délibération 2022-20 du 28 février dernier (tableau corrigé par la Sous-Préfecture) Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des finances Informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du dépôt de la DETR pour l'année 2022 avec le plan de financement mis à jour :

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Dépenses éligibles à la DETR Cadre 3.1 Valorisation du cadre de vie			
Etudes place des Ecoliers	18 630.00 €		
MO	13 500.00 €		
Etudes complémentaires	3 530.00 €		
SPS	1 600.00 €		
Travaux place des Ecoliers	206 317.00 €		
Prix généraux	4 000.00 €		
Préparation de terrain	800.00 €		
Terrassement	82 572.00 €		
Bordures	7 930.00 €		
Revêtements	23 450.00 €		
Signalétique PM	13 370.00 €		
Mobiliers et maçonnerie	16 550.00 €		
Espaces verts	24 766.00 €		
Eclairage	23 279.00 €		
Travaux rue du Portail	63 232.00 €		
Préparation de terrain	35.00 €		
Terrassement	36 115.00 €		
Réseaux	1 970.00 €		
Bordures	400.00 €		
Revêtements	288.00 €		
Signalétique PM	1 400.00 €		
Espaces verts	6 598.00 €		
Eclairage	16 426.00 €	LEADER	25 000,00 €
Total dépenses éligibles travaux	269 549,00 €	DETR (40%)	115 272.00 €
Dépenses non éligibles			
Relevés topographiques	950,00 €	SIEDS	7 140,00 €
Travaux place des Ecoliers	41 964.00 €		
<i>Prix généraux</i>	<i>4 000.00 €</i>	Amendes de Police Pl. des Ecoliers	12 810,00 €
<i>Revêtements</i>	<i>35 536.00 €</i>		
<i>Signalétiques</i>	<i>528.00 €</i>	Amendes de Police Rue du Portail	12 810,00 €
<i>Mobiliers et maçonnerie</i>	<i>500.00 €</i>		
<i>Espaces verts</i>	<i>1 000.00 €</i>		
<i>Eclairage</i>	<i>400.00 €</i>		
Travaux rue du Portail	19 796.00 €	Autofinancement	177 857.00 €
<i>Revêtements</i>	<i>18 396.00 €</i>	<i>Fonds propres</i>	<i>92 857.00 €</i>
<i>Espaces verts</i>	<i>1 000,00 €</i>	<i>Emprunt</i>	<i>85 000,00 €</i>
<i>Eclairage</i>	<i>400.00 €</i>		
Total dépenses non éligibles	62 710.00 €		
TOTAL HT	350 889.00 €	TOTAL HT	350 889.00 €

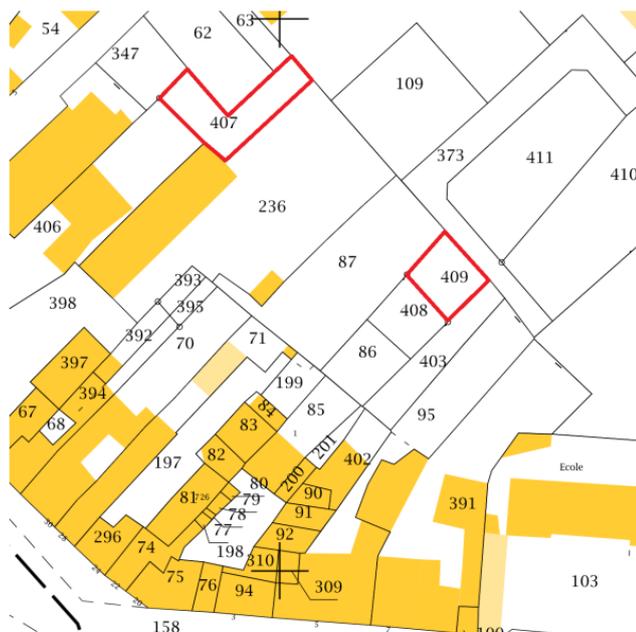
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-042

6°) Cession d'un bien par EPFNA

Dans le cadre de la convention avec l'EPFNA, M. le Maire propose que la municipalité programme le rachat des parcelles restantes sur l'Espace Gaïa pour la somme de **2.648,90 € TTC**

Les parcelles concernées sont libres de toute occupation, situées Place du 25 Août et Chemin de la Grange, cadastrées section BO N°407 et 409 pour une superficie totale de 320 m²



Le Maire présente le détail du prix de cession :

	HT	TVA
<u>PRIX D'ACHAT</u>		
Foncier	2 610,00	-
TOTAL PX D'ACHAT (A)	2 610,00	-
<u>Autres dépenses pendant le portage</u>		
Assurance	32,42	6,48
s/total autres dépenses (B)	32,42	6,48
TOTAL (A+B)	2 642,42	6,48
PRIX DE CESSION HT	2 642,42	
TVA SUR MARGE		6,48
TOTAL PRIX DE CESSION TTC	2 648,90	

Le Maire précise que l'acquisition sera acquittée avant le 30 Juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-043

7°) Décision Modificatives pour les budgets commune, gaïa, ZAE

Lors du vote du Budget Primitif 2022, il manquait le tarif des derniers terrains à acquérir auprès de l'EPFNA. Nous avons reçu le décompte pour ces terrains pour un montant de 2648.90€.

Monsieur le Maire propose la DM1 suivante :

Fonctionnement :

- **Dépenses :**
6015 / Terrains aménagés = + 3 000.00 € (soit 173 000€ de crédit après DM1)

+ 3 000.00 €
- **Recettes :**
71355 / Variation de stocks = + 3 000.00 € (soit 192 423.34€ de crédit après DM1)

+ 3 000.00 €

Investissement :

- **Dépenses :**
3555 / Terrains aménagés = + 3 000.00 € (soit 192 423.34€ de crédit après DM1)

+ 3 000.00 €
- **Recettes :**
16876 / Avance commune = + 3 000.00 € (soit 192 423.34€ de crédit après DM1)

+ 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la décision modificative n°1 au Budget Lotissement Gaïa, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour

Décision Modificative N°1 au Budget Activités Économiques

Lors du vote du Budget Primitif 2022, certains frais de l'extension de la maison de santé ont été sous-estimés, il convient d'augmenter les crédits pour couvrir les dépenses.

M. le Maire propose la DM1 suivante :

Investissement :

- **Dépenses :**
0240/2031 / Frais d'étude = - 15 000.00 € (soit 0€ de crédit après DM1)
0240/2135 / Installations générales = - 60 000.00 € (soit 0€ de crédit après DM1)
0240/2138 / Autres constructions = - 217 000.00 € (soit 0€ de crédit après DM1)
0240/2313 / Installations générales = 315 000.00 € (soit 315 000€ de crédit après DM1)

+ 23 000.00 €
- **Recettes :**
1641 / Emprunts = + 23 000.00 € (soit 217 000€ de crédit après DM1)

+ 23 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget Activités Économiques, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour

Décision Modificative N°1 au Budget Commune

Lors du vote du Budget Primitif 2022, une recette de fonctionnement n'a pas été imputée au bon numéro et des ajustements sur les dépenses et recettes sont à prévoir.

M. le Maire propose la DM1 suivante :

Fonctionnement :

- **Dépenses :**

023 / Virement Sect° Invest = - 65 000.00 € (soit 425 000€ de crédit après DM1)

- 65 000.00 €

- **Recettes :**

775 / Produits de cessions = - 65 000.00 € (soit 0€ de crédit après DM1)

- 65 000.00 €

Investissement :

- **Dépenses :**

20/2051 / Concession et droits = + 6 000.00 € (soit 6 000€ de crédit après DM1)

0150/21318 / Autres Bâtiments publics = + 65 916.00 € (soit 92 416€ de crédit après DM1)

0183/2113 / Terrains aménagés = - 47 916.00 € (soit 0€ de crédit après DM1)

0183/2152 / Installations voirie = + 34 200.00 € (soit 34 200€ de crédit après DM1)

0183/21534 / Réseaux électrification = - 31 200.00 € (soit 0€ de crédit après DM1)

27/27638 / Autres établissements publics = - 27 000.00 € (soit 192 423.34€ de crédit après DM1)

0.00 €

- **Recettes :**

021 / Virement de sect° fonctionnement = - 65 000.00 € (soit 425 000€ de crédit après DM1)

024 / Produits de cessions = + 65 000.00 € (soit 65 000€ de crédit après DM1)

0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DM n° 2022-044

8°) Nom (sous le porche de la place) du Passage Régis PILLOT

En mémoire de Régis PILLOT, ancien maire : il a été décidé de nommer le passage (sous le porche) de la place de la Mairie à l'espace Agora « Passage Régis Pillot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-045

Le conseil écoute et remercie Mireille MOUFFRANC pour la rédaction et lecture d'un mot de sympathie sur l'ancien Maire, Monsieur Pillot

9°) Nom de l'Esplanade Georges Meunier

En mémoire de Georges Meunier : il a été décidé de nommer l'allée mouton village « Esplanade Georges Meunier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-046

10°) Dispositif Argent de Poche à mettre en place pour cet été

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Vasles a décidé de renouveler cet été le dispositif « Argent de Poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à de jeunes mineurs âgés de 16 et 17 ans et habitant la Commune de Vasles de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la Commune. Les jeunes sont encadrées par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15€, sans charges pour la Commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant les vacances d'été (juillet-août) et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 99 demi-journées sur la durée de la présente convention.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agent municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une chartre d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour.

DB n° 2022-047

11°) Maison de Santé

La maison de santé, les travaux prévus ont été chiffrés (détail en annexe 2)

Soit montant € HT	=	274 786,00
Soit montant € TTC	=	329 743,20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE le chiffrage de la Maison de Santé**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour

DB n° 2022-048

12°) Questions diverses

- ✓ Retour des astreintes du week-end depuis mai
- ✓ Parc éolien LA NAULERIE (reçu de la Préfecture après la convocation du Conseil Municipal) – la clé USB avec projet est à dispo des élus à la Mairie
- ✓ Devis signés depuis le dernier conseil municipal :
 - mise aux normes salles omnisport pour le Festival Ouaille Note, local coupe-feu : prix 880,31 €
 - Protections cabine tracteurs : plexi-glace : prix 1 016,99 €
 - Feu d'artifice du 22 juillet : prix 1 870 €

Monsieur Le Maire revient sur la fermeture du commerce Monsieur Chausse.

Jean Pierre Dupuis rappelle que pour l'extension de la Maison de Santé, les professionnels de santé seront conviés à donner leur point de vue (prise électrique disposition...) mais que toute modification ultérieure sera à la charge de l'utilisateur.

Florence GRENIoux nous rappelle et nous alerte sur le rôle des bénévoles quant aux marchés d'été et fait passer les feuilles de permanences aux élus

Le feu d'artifice aura lieu le 22 juillet, lors du 2^{ème} marché des soirs d'été.

Les projets d'animation de la commune sont en cours avec retour du Fifo en octobre et diffusion de films, demande pour des animations sur Vasles a été faite auprès du Fifo.

Jean-Pierre DUPUIS nous informe du dispositif mis en place pendant l'alerte canicule et sur l'importance de ne pas rompre le contact avec les personnes isolées et de grand âge – à l'avenir une cellule de 4-5 personnes volontaires sera mise en place pour les appels téléphoniques et visites chez ces personnes.

La Maison / Foyer des Jeunes va se revêtir d'une toile tendue extérieure amovible pour l'été
Monsieur le Maire nous informe de l'ouverture d'un commerce dans le bourg, Sam Burger (angle route de Latillé) une commission de sécurité va être demandée par la mairie avant l'ouverture de celui-ci, (ouverture prévue en juillet)

Benoit GRASSET évoque les problèmes de sortie de domicile avec les véhicules en stationnement dans les rues.

Une plainte a été déposée auprès de GÉRÉDIS lors de l'élagage des haies, arrachage de poteau, destruction de route....

Séance levée à 22h35

Séance du 22 juin 2022

ROUVREAU Sylvain		PROUTIERE Séverine	
FLEURY Patrice		GRASSET Benoit	
GRENIoux Florence		GAZEAU Florent	
DUPUIS Jean-Pierre		QUINTARD Octavie	
BAUDIFFIER Delphine		FILLON Caroline	
TIFFENEAU Mickaël		PILLOT Marie-Andrée	
GIRET Jean-Marc		MOUFFRANC Mireille	
LEFÈVRE Sylvie		PINTAUD Pascal	
VEILLON Ingrid		COUTURIER Jean-Michel	
PARNAUDEAU Guillaume			